

Le très haut débit arrive avec la fibre



Vous avez peut-être vu, dans le hall de votre entrée, des plaques d'Orange® ou de Covage®, vous informant que votre bâtiment est désormais raccordé à la fibre optique pour un accès au très haut débit.

Vous pouvez, de ce fait, souscrire un abonnement avec un opérateur (Orange, Free, Knet, Nordnet...)

AVANT TOUTE POSE DE LA FIBRE DANS VOTRE LOGEMENT

Vous devez au préalable faire une demande de travaux auprès de l'OMh par courrier ou mail, comme pour tous travaux dans votre logement.

Nous vous adresserons alors un plan de pose de la fibre depuis les parties communes jusque dans votre logement.

IMPORTANT

L'entreprise intervenante pour la pose de la fibre dans votre logement doit :

- impérativement respecter le plan de pose qui vous a été transmis.
- Réaliser les travaux dans les règles de l'art.

Cap ou pas cap ?

Re-prendre un job qui te fait vibrer

Entreprenre même si t'as pas une thune

Re-prendre un commerce dans un village

CAP ou PAS CAP ?

Inscriptions jusqu'au 06/11/2019
www.tousrepreneurs.fr

Créé en 2016, **Tous Repreneurs** œuvre sur le terrain pour permettre à chacun de relancer sa vie professionnelle sous de multiples formes et de façon durable. Le dispositif « **Tous Repreneurs** » est désormais lauréat de l'appel à projets 100% inclusion du Ministère du Travail et renforce à ce titre son action en région Grand Est.

Une priorité toujours plus grande est notamment donnée aux publics en difficulté d'insertion issus des zones rurales et urbaines fragiles. Une réunion d'information est organisée **le 4 octobre à 9h au Conseil Départemental**, pour toutes les personnes souhaitant s'inscrire au Parcours Tous Repreneurs 2020. www.tousrepreneurs.fr

PROBLÈMES POUVANT SURVENIR LORS DE LA POSE	QUE FAIRE ?
Des difficultés de passage de la fibre des parties communes vers votre logement selon le plan de pose peuvent se produire.	La pose doit être interrompue et vous devez contacter votre Responsable de Site afin d'expliquer le problème rencontré.
La pose préconisée par l'entreprise est différente du plan de pose que l'OMh vous a transmis.	Après vérification, votre Responsable de Site vous transmettra par la suite l'acceptation ou le refus motivé, par courrier, à conserver jusqu'au départ de votre logement.

Si l'entreprise respecte bien le plan de pose : vous n'avez rien d'autre à faire. Toutefois vérifiez que l'entreprise ne fait pas de dégradation (gros trou lors de perçage, dégradation sur le mur...) qui pourrait vous être imputé lors de votre départ du logement. Si des dégradations sont commises, demandez à l'entreprise de réparer les dégâts.

Battle de Stan 2

Dans le cadre de notre partenariat avec le Livre sur la Place, nous avons eu la chance d'organiser la 2^{ème} édition de **la Battle de Stan**, inventée et présidée par l'auteur Daniel PICOULY.

6 collèges de la Métropole (La Fontaine, Louis Armand, Jean Lamour, J Callot, S de Beauvoir et J Moulin) ont participé via 24 de leurs élèves de 4^{ème}, avec enthousiasme, à ces joutes verbales. Ils se sont affrontés au cours de 3 épreuves : le Gueuloir, le Présentoir et le Bafouilloir et ont bluffé le jury et le public. Accompagnés le matin par un comédien professionnel et un metteur en scène, toujours sous le regard bien-

veillant de Daniel PICOULY, les élèves ont répété, se sont entraînés et se sont familiarisés avec le salon d'honneur de la préfecture. Après un joyeux déjeuner à la brasserie de la pépinière, la préfecture de Meurthe-et-Moselle a ouvert ses portes au public à 14h et chaque collège a encouragé le meilleur de ses représentants. Après des votes sérieux et des résultats officiels annoncés, les lauréats sont repartis avec de très beaux cadeaux offerts par notre partenaire sponsor Groupama. Le trophée 2019 a été remporté par le collège Louis Armand à Nancy-Haussonville.

Vivement la 3^{ème} édition !!!



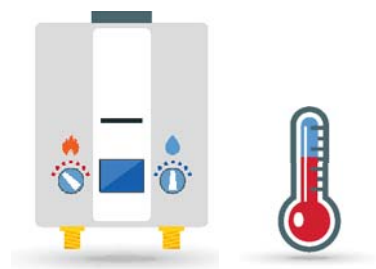
Améliorons ensemble la relation clients !



L'Office s'est engagé dans le développement du numérique et souhaite développer l'usage des SMS et des mails dans la relation avec ses locataires. Ainsi l'OMh réalise depuis janvier des enquêtes de satisfaction par SMS et mail ; nous envisageons de dévelop-

per l'usage des sms et mails pour fixer des rendez-vous, adresser des rappels (de rendez vous ou attestations à renvoyer, pour l'état des lieux, la lettre d'Inf'Oh etc). Pour partager ces informations dans de bonnes conditions il est indispensable d'avoir vos coordonnées mises à jour, **aussi nous vous invitons à adresser un mail avec votre nom et numéro de logement à contact@omhgrandnancy.fr pour préciser votre adresse mail et numéro de téléphone portable.** Nous y gagnerons tous en réactivité et efficacité. Merci de votre coopération.

Votre logement est équipé d'une chaudière individuelle ?



Si oui, il est temps de préparer la remise en route de votre chauffage avant l'hiver. L'OMh mettra le chauffage en marche au moment où les températures extérieures ne nous permettront plus d'avoir une chaleur confortable en intérieur.

Afin d'éviter une panne qui vous priverait temporairement de chauffage en cas de non-fonctionnement de la chaudière, **quelques vérifications sont nécessaires :**

- Positionnez ou vérifiez que votre chaudière soit bien en **MODE HIVER**
- **Purgez vos radiateurs** et n'oubliez pas ensuite de faire un complément d'eau après purge
- Vérifiez que la chaudière ne manque pas d'eau (pression à 1.5 bars)
- Vérifiez que votre thermostat est bien réglé : à 20° vous évitez les surconsommations
- Réglez la température de votre chaudière à 60° maximum pour éviter les surconsommations
- Contrôlez les piles de votre thermostat
- Faites un essai d'au moins 30 minutes en chauffage avant la période de GRAND FROID si vous n'avez pas encore mis en route votre chauffage

Si vous avez besoin d'informations complémentaires ou d'assistance pour procéder à ces vérifications, n'hésitez pas à appeler votre prestataire : ISERBA au 03 83 21 00 21.



Suivez-nous sur notre page Facebook **OMh du Grand Nancy.**
Likez ! Partagez ! Commentez !

Votre lettre d'info est éditée à 7 000 ex.
Directeur de la publication : Frédéric RICHARD.
Photos : OMh Grand Nancy/ Rédaction : Isabelle RICCI DEGRAEVE. Impression : OMh Grand Nancy.
Mise en page et graphisme : La Maison Chabane/ Septembre 2019. Dépôt légal ISSN : 2491-8482.



www.omhgrandnancy.fr